



 Département de la Corse du Sud

 Commune de Bonifacio

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Planche 6/13





«Origine DCFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date :	Phase :	Echelle :	Place n° :
édité le 31/10/2024	ARRET	1/5000	

Mairie de Bonifacio, Place de l'Europe 20169 Bonifacio

 tél: 04 95 75 00 71 / journal: direction.urbanisme@mairiebonifacio.com



-  Zone urbaine Historique
 -  UAS : Secteur urbain correspondant à la Haute-Ville
 -  UAS : Secteur urbain correspondant à la Marine
 -  UAS : Secteur urbain correspondant à l'arrière-port
 -  UAS : Secteur urbain correspondant à l'arrière - Post résidentiel
 -  UAS : Secteur urbain correspondant aux extensions de la vieille ville à caractère résidentiel
 -  Zone urbaine sur le plateau
 -  UB : Zone urbaine réhabilitée sur le plateau
 -  Autres zones urbaines
 -  UC : Zone urbaine correspondant aux hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes
 -  Zone urbaine destinée à accueillir des équipements, des activités économiques, ou à vocation de loisir et de tourisme
 -  UE : Zone urbaine destinée à accueillir des équipements dans l'agglomération
 -  UA : Zone urbaine liée aux activités économiques et commerciales
 -  UM : Zone urbaine mixte liée aux activités économiques, commerciales et équipements publics dans le village de Muscia
 -  UL : Zone urbaine - Loisirs
 -  Zone à caractère agricole
 -  UAU : Zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat dans l'agglomération
 -  UAE : Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements
 -  UAX : Zone à urbaniser liée aux activités économiques dans le village de Muscia
 -  Zones naturelles
 -  N : Zone naturelle
 -  Ns : Secteur de la zone naturelle permettant des espaces de stationnement
 -  Nc : Secteur de la zone naturelle destiné à recevoir des équipements d'intérêt collectif
 -  Nre : Secteur de la zone naturelle destiné au développement des énergies renouvelables
 -  Npi : Secteur naturel correspondant aux plages
 -  Nt : Zone naturelle de loisirs
 -  N2 : Zone naturelle correspondant à l'île de Casulo
 -  NP : Zone naturelle protégée
 -  NPR : Zone naturelle protégée en espace remarquable
 -  NPJ : Zone naturelle protégée urbanisée
 -  Zones agricoles
 -  A : Zone agricole
 -  AP : Zone agricole protégée
 -  APR : Zone agricole protégée en espace remarquable
- PRESCRIPTIONS**
-  Périmètre soumis à un Emplacement réservé
 -  Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 -  Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique
 -  Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 -  Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver selon les dispositions de l'article L122-10 du code de l'urbanisme
 -  Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol selon les dispositions de l'article R151-34 2° du code de l'urbanisme
 -  Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
 -  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme
- HYDROLOGIE**
- Traités indicatifs de la bande littorale d'100 m selon les dispositions de l'article L121-16 du code de l'urbanisme
 - Traités de la limite des Espaces proches du rivage selon les dispositions de l'article L121-33 du code de l'urbanisme
 - Périmètre des secteurs étudiés au sein des infrastructures de transport terrestre selon les dispositions de l'article L157-10 du code de l'urbanisme
 - Zone d'aménagement différencié selon les dispositions de l'article L121-1 et L121-2-1 du code de l'urbanisme
- ANNEXES**
- Projet de périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)
 - Espace soumis au risque d'inondation selon les zones inondables (AZI)

